

Séance ordinaire du 17 Novembre 1889.

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf, le dix-sept novembre, à midi, les membres du Conseil municipal de la Commune de Combières, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. le Maire, pour la tenue de la quatrième session ordinaire.

Étaient présents: M. M. Chevrier, maire, Padailhac, adjoint, Duches, Bon, Beining & Deluchayt, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

Absents: M. M. de Lafonds, Campot, Deland & Dereix.  
 M<sup>r</sup> Badaille a été élu secrétaire et il a accepté.  
 M<sup>r</sup> le Président soumet au Conseil le bud.

n° 125. Jet des ressources, des travaux et des dépenses des chemins vicinaux ordinaires.

Vote du  
 budget des  
 ressources  
 vicinales.

Le budget porte comme recettes la somme de 1465<sup>fr</sup> dont 1218<sup>fr</sup> sont produits par les 3 journées de prestations et 247<sup>fr</sup> par les cinq centimes spéciaux ordinaires. Sur ces 1465<sup>fr</sup>, 304<sup>fr</sup> sont applicables aux chemins vicinaux ordinaires. Le reste, soit 1161<sup>fr</sup>, est applicable aux chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve le dit budget vicinal tel qu'il a été dressé par M<sup>r</sup> l'Agent-voyer cantonal le 24 octobre dernier.

Fait et délibéré les jours, mois & années dessus, et ont, les membres présents, signé après lecture faite, sauf M. Deluchant pour ne le savoir faire.

P. Beineix *Président*, M. Jean *Secrétaire*, Dereix

### Même séance.

n° 126.

Nominations  
 des réparateurs.

M<sup>r</sup> le Président donne connaissance au Conseil d'une lettre de M<sup>r</sup> le Préfet en date du 7 octobre dernier par laquelle ce magistrat invite le Conseil à désigner, comme devant former la liste des répartiteurs un nombre double de ceux qui elle doit contenir réellement. Ont été désignés les douze propriétaires fonciers suivants, habitant la commune de Cambis:

M. M.: Campot Jean, au Moulin-Neuf.

Ducher Octave, au

Beineix Pierre, au Challard.

Deluchant Jean, à Chez Bernard.

Léchelle Jean, à

Pirat Pierre, à Roget.

Dereix Paul, à Chez Pourrat.

Bouyer Jean, aux Roudiers.

Laffart Guillaume, aux

Juge Calixte, au Moulin-Neuf.

Bénési Jean, à Chez Granchon.

Bilquid Léon, à La Chapelle.

Sur les huit propriétaires fonciers de la comm.

même, mais habitant au dehors, dont les noms  
sont:

M. M. Garand Auguste, à Charvas.  
Mantien Martial, à Larochesbeaucourt.  
Bourgeois Henri fils, à Charvas.  
Leprout Pierre, à Mareuil.  
Antony Janet<sup>frère</sup>, à Haute-Faye.  
Bouyer Pierre, à Rougnac.  
Coussey Pierre, aux Grauges.  
De Lacroix Marc, à Larochesbeaucourt.

Fait et délibéré les jour, mois & an que  
dessus, et ont, les membres présents, signé après  
lecture faite, sauf M. Deluchapt pour ne le savoir  
faire. P. Buisson

Cherrier / Buisson / Bon Duchet

Même séance;

N° 117

Création

d'un

chevaux

à

Laroches

beaucourt.

Le Conseil municipal de Villebois-Lavalette  
ayant demandé la création, par délibération, du  
11 août 1889, la création d'un marché aux  
grains & aux veaux qui se tiendrait sous les  
pavés de la rue de la mairie & de la rue de la  
Celle commune,

grains &

aux veaux

à

Laroches

beaucourt.

Le Conseil de Cambanis <sup>consulté</sup> donne  
à cette demande un avis favorable.

Fait et délibéré les jour, mois &  
an que dessus, et ont, les membres présents,  
signé après lecture faite, sauf M. Deluchapt  
pour ne le savoir faire. P. Buisson

Cherrier / Buisson / Bon Duchet

Même séance;

N° 118

Chemin

rural

N°

M. le Maire donne lecture au Conseil  
d'une lettre de M. le Préfet en date du 6 août dernier  
par laquelle le conseil est invité à donner une  
solution définitive à la question du chemin rural  
N° 114 qui a donné lieu aux délibérations N° 108,  
109 & 117 des années 1888 & 1889.

Le Conseil, après délibérations,

Considérant que M<sup>e</sup> le Maire de Béarn  
a donné satisfaction à la Commune d'Édon pour  
une parcelle la même cause de discussion, que  
les barrières mises par M<sup>e</sup> le Maire sur les <sup>deux</sup> communes  
d'Édon et de Cambier ont été enlevées volontairement  
par ce dernier M<sup>e</sup> de Béarn.

Remercie M<sup>e</sup> le Maire de sa bonne  
Volonté et rapporte sa délibération, dernière N<sup>o</sup> 117  
du 10 février 1889 et reprend possession de ses droits  
sur le chemin rural n<sup>o</sup> 11.

Fait et délibéré les jour, mois & an  
que dessus et ont, les membres présents, signé  
Après lecture faite, sans M<sup>e</sup> Deuchapt pour  
ne le savoir faire. P. Benoit.

J. Chouvy Duchet Broussin J. B.

Même séance.

Le Conseil appelé à donner son avis sur  
un rapport de M<sup>m</sup> les Agents Voyers concernant l'emploi de  
un rabais de 2kp 70 par l'entrepreneur de la rectification du che-  
min de g<sup>de</sup> Com<sup>me</sup> n<sup>o</sup> 25, à la Côte des Roudiers.

Par sa délibération N<sup>o</sup> 122 du 7 juillet 1889,  
le Conseil municipal de Cambier demandait que ce rabais  
de 2kp 70 soit employé à améliorer la traverse du  
Bourg de Cambier, amélioration indispensable pour point  
de vue de l'hygiène et du bon entretien de la route de g<sup>de</sup>  
Com<sup>me</sup> n<sup>o</sup> 25.

Il lui fut répondu que quand il  
s'agit de semblables améliorations les communes  
intéressées devaient couvrir la moitié du montant de  
l'impôt.

En conséquence

On la nécesité de faire le plus tôt  
possible l'amélioration demandée.

Le Conseil, bien qu'il ne veuille aucun  
prix imposés la Commune, dispose de 150<sup>0</sup> environ,  
C'est à dire de la moitié de la dépense nécessaire.  
Ces 150<sup>0</sup> ne seraient pris que sur les fonds libres et  
seraient ajoutés à une somme égale <sup>prise sur les rabais</sup> pour être  
affectés aux travaux dans dont il s'agit de la question.

Fait et délibéré les jour, mois & an

N<sup>o</sup> 119

Employé du  
rabais de 2kp 70  
fait par l'entre-  
preneur de la  
rectification  
du chemin de  
g<sup>de</sup> Com<sup>me</sup> n<sup>o</sup> 25  
à la Côte  
des Roudiers

Après que dessus, et ont les membres présents,  
signé après lecture faite, sauf M<sup>r</sup> Delucourt  
pour ne le savoir faire. B. Bonin  
J. Hourin Lambert J. Bonin J. Baumeille